



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gardes à vue de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation : mobilisation intersyndicale le 17 mars 2026 place Vendôme

Paris, le 11 mars 2026

Les organisations syndicales CGT Insertion Probation, UFAP UNSa Justice, SNEPAP-FSU et Solidaires Justice appellent à une mobilisation intersyndicale des personnels des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) le mardi 17 mars 2026 à 10h, place Vendôme, sur le parvis du ministère de la Justice à Paris.

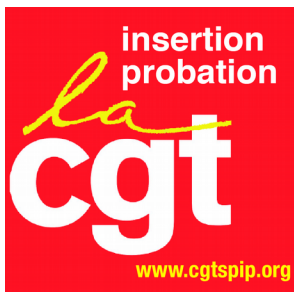
Cette mobilisation fait suite à des placements en garde à vue, le 23 décembre puis le 18 février derniers, de deux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) exerçant au SPIP de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, dans des conditions qui ont profondément choqué l'ensemble de la profession.

Le premier, a son retour de congés, a été accueilli à la descente de l'avion par les forces de l'ordre qui ont aussitôt perquisitionné son domicile puis l'ont placé en garde à vue pendant près de 24h, au seul motif qu'il avait communiqué des informations inhérentes à ses missions, à la compagne d'une personne détenue déjà transférée dans un autre établissement pénitentiaire.

Dans le cadre de ses missions professionnelles, le second avait simplement transmis à une mairie des documents remis par la famille d'une personne détenue dans le cadre d'une démarche administrative liée à une reconnaissance de paternité. Ces documents se sont révélés être des faux. Sans considération pour le cadre professionnel dans lequel ces pièces avaient été reçues et transmises, il a été décidé son placement en garde à vue ainsi qu'une perquisition de son domicile. Les organisations syndicales rappellent qu'il appartient au SPIP de préparer les permissions de sortir, pas d'être garant de la véracité des documents transmis.

Finalement blanchis après des atteintes inacceptables à leur liberté, ces collègues et leurs proches demeurent profondément marqués par la violence de ces procédures. Pour les organisations syndicales, ce recours à des mesures coercitives constitue un précédent d'une gravité exceptionnelle, faisant peser une menace inacceptable sur l'exercice quotidien des missions des personnels des SPIP.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte de mises en cause et d'attaques répétées contre les professionnels de l'insertion et de la probation depuis plus d'un an. Déjà



récemment, un CPIP de Rennes avait été convoqué par les services d'enquête à la suite d'une évasion intervenue lors d'une permission de sortir. Pour les organisations syndicales, ces situations traduisent une tendance inquiétante consistant à faire peser sur les agents une responsabilité pénale pour des actes relevant pourtant de l'exercice normal de leurs missions et les présumer complices des infractions commises par les personnes dont elles assurent le suivi.

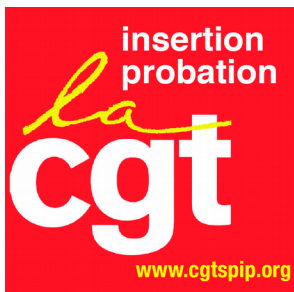
Dans un contexte de charges de travail en constante augmentation, d'effectifs RH insuffisants et de conditions d'exercice déjà fortement dégradées, cette insécurité juridique grandissante fragilise les agents et compromet la qualité du service public de l'insertion et de la probation.

Les organisations syndicales exigent :

- des explications claires des autorités sur les circonstances du placement en garde à vue de leur collègue ;
- la réparation des préjudices subis par celui-ci et sa famille ;
- des garanties institutionnelles fortes afin que les personnels puissent exercer leurs missions sans crainte de poursuites injustifiées ;
- la reconnaissance et la protection effectives des professionnels des SPIP dans l'exercice de leurs fonctions.

Au-delà du soutien apporté aux collègues concernés et aux agents des SPIP du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, cette mobilisation vise à défendre l'intégrité, la probité et la légitimité des métiers de l'insertion et de la probation, indispensables au fonctionnement de la justice.

Le rassemblement organisé à Paris sera accompagné sur l'ensemble du territoire national par des mobilisations dans les différents services pénitentiaires d'insertion et de probation. Celles-ci pourront prendre la forme de rassemblements, de publications de communiqués ou de toute autre modalité d'action définie localement par les personnels et leurs organisations syndicales.



Informations pratiques - Rassemblement intersyndical



Mardi 17 mars 2026



10h00



Place Vendôme – Parvis du ministère de la Justice – Paris

Contact presse :

CGT Insertion Probation – ETCHEVERRY Eneko – 0630672895 – spip.cgt@gmail.com

SNEPAP-FSU – BOUCHET Annabelle – 064372505 – snepap@fsu.fr

UFAP UNSa Justice – LAGOUCHE Simon-Pierre – 0683088937 – sp.lagouche@ufap.fr